

| Présents : | |
|--|--|
| Adjoint au Délégué régional académique à la formation initiale et continue (DRAFPIC) | M. VALLIER Pascal |
| Chargée de formation CARSAT Pays de la Loire | Mme ROBIN Claire |
| Ingénieur conseil CARSAT Pays de la Loire | M. MATTENET Boris |
| Inspecteurs Coordonnateurs du dispositif - Rectorat de Nantes | Mme BERNARD Catherine, M. LE GAL Philippe |
| EAFC | Mme PERROCHEAU |
| CNFETP (Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé) | Mme CHENE |
| Correspondante pédagogique et formatrice du privé | Mme OILLIC Nadège |
| Inspection pédagogique - Rectorat | M. AUBRIOT Stéphane M. DZIUBANOWSKI Cédric |
| INRS | Mme BALANDRAUX Magali |
| Enseignants Formateurs | M. PIQUET, Mmes Aline FOUDRAT, Emilie TEMPLIER, Marie Agnès GARNIER (<i>tuilage PRAP IBC MC LOIRAT</i>), Marie Claire LOIRAT, M. Jérôme MAUBOUSSIN |
| DDF | Mme GUERIF, M. POIRIER |
| Excusés : | |
| INRS | M. HACHET, M. MACAIRE |
| Représentante de la mission de contrôle pédagogique à l'apprentissage - MCPA | Mme LENGRONNE Régine |
| Représentant des chefs d'établissements privés UNETP | M. LEANDRE |
| Inspectrice Santé sécurité au travail | Mme HUHARDEAUX |
| Inspection pédagogique - Rectorat | Mme BLUTEAU-DAVY Véronique (doyenne), Mme IZAC, Mme CROSNIER Sylvie, Mme PROLONGEAU Aurélie, M. RADIGOIS Philippe, Mme SALLETTE, Mme SERVEAU Catherine |
| Infirmière conseillère du recteur | Mme FEUTRY |
| EAFC | M. GAUDEUL Alain |
| DRAFPIC | M. GRATKOWSKI Bruno |
| Rectorat RH Pôle de prévention des risques professionnels | Mme TIRONNEAU |

M. VALLIER, adjoint au DRAFPIC, ouvre la séance rappelant l'importance de réduire la sinistralité qui passe par l'enseignement de la santé et de la sécurité au travail.

Cet enseignement permet de former des citoyens et des professionnels en devenir et participe à la formation du citoyen.

C'est une démarche d'amélioration continue qui permet d'élever les jeunes en prenant en compte le contexte dans lequel ils évoluent.

Il remercie l'engagement de tous les intervenants, partants ou arrivants et de la qualité du travail réalisé.

M. MATTENET Ingénieur conseil CARSAT Pays de la Loire

- Remercie l'Académie de Nantes pour son dynamisme ;
- Précise qu'il est important que les jeunes prennent soin d'eux-mêmes et des autres ;
- Est optimiste car la convention est renouvelée, ce qui permet aux jeunes d'être mieux formés sachant qu'aujourd'hui la sinistralité est 50% plus élevée dans cette catégorie de la population.

CONVENTION CARSAT/RECTORAT DE NANTES

Mme ROBIN, en charge de la formation CARSAT Pays de la Loire rappelle que cette convention permet de s'adresser à un large public. L'ES&ST doit largement se déployer en poursuivant les 3 modalités d'action :

- Les projets ES&ST avec des financements modulés et modulables, incluant des partenaires extérieurs et des projets transverses ;
- Le dispositif Tutoprev' qui a l'avantage de bien fonctionner ;
- Le dispositif de formation ES&ST que portent les référents Mme LOIRAT, Mme TEMPLIER, M. PIQUET et M. MAUBOUSSIN qui aboutit ainsi à un enrichissement personnel voire à la certification des élèves.

Mme ROBIN conclut que la Convention permet d'incorporer d'autres actions de prévention au dispositif existant.

M. VALLIER précise que le site internet ES&ST favorise l'adhésion des enseignants.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 3 DÉCEMBRE 2021

Le compte rendu du comité de pilotage du 3 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. BILAN DES ACTIONS ES&ST PAR DISPOSITIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/21

2.1. ENSEIGNER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (ES&ST)

Intervention de Mme TEMPLIER :

- L'ES&ST est le socle de base pour devenir formateur ;
- Le contexte sanitaire en 2019 a obligé à s'adapter en proposant :
 - ✓ Un rattrapage de la première journée de formation à distance ;
 - ✓ La nécessité d'aller dans des établissements scolaires à défaut d'être accueilli dans une entreprise.
- Le bilan est satisfaisant :
 - ✓ Retour positif des établissements ;
 - ✓ 74 enseignants ont été formés sur les 110 places offertes.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS : l'Académie de Nantes a formé la moitié des formateurs en ES&ST de France.

Intervention de Mme OILLIC

- Dans l'enseignement privé, l'architecture de la formation est différente avec un premier module consacré aux notions de prévention et un second axé sur les compétences pédagogiques ;
- 18 stagiaires sur 24 places offertes ;
- Amélioration de la communication entre FORMIRIS et les DDFPT
- L'ES&ST n'est pas obligatoire pour la formation « travail en hauteur », ce qui a entraîné le désistement de certains stagiaires.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS

- Travail avec FORMIRIS : son objectif est de faire prendre conscience aux chefs d'établissement de l'importance de suivre ces formations ;

La formation ES&ST est un préalable obligatoire pour toutes les formations de formateurs notamment pour devenir formateurs SST et PRAP, et formateur R408 ;

MAIS, elle n'est pas nécessaire pour la formation « conduite d'engins » qui sort des dispositifs INRS.

Intervention de Mme TEMPLIER

- La création d'un tableau de synthèse par Mme LOIRAT sur OGELI permet de mettre en évidence les établissements qui ont peu de formateurs ES&ST et d'alerter, si besoin, les établissements ou les DDFPT. Cet outil n'existe pas dans l'enseignement pour le privé car les besoins des établissements ne sont pas communiqués par les DDFPT d'où l'intérêt d'inviter un DDFPT de l'enseignement privé au prochain COPIL.
- Perspectives 2022/2023 : le départ de deux référents justifie un recrutement qui s'avère complexe du fait de certaines contraintes : respect de la parité, de la zone géographique, des disciplines, de la diminution du nombre de stagiaires et des demandes des établissements.
A noter le départ en retraite de Mme LOIRAT et de M. PIQUET.
- Stagiaires Education nationale
 - ✓ Le concours a lieu en master 2, ce qui entraîne moins de stagiaires à 9h et plus de stagiaires 18h. La formation ES&ST pourra être positionnée en formation initiale (pour les stagiaires PLP mais pas pour les CAPES) et notamment pour les PLP des disciplines Eco-gestion et enseignement industriel ;
 - ✓ M. Le Gal rappelle la notion de « boîte à outils » de la formation ES&ST auprès des enseignants.

2.2. SAUVETAGE-SECOURISME DU TRAVAIL (SST)

Intervention de Mme FOUDRAT

- Le MAC de formateur SST passe de 2 à 3 jours ; ce qui permet de répondre au nouveau référentiel INRS. Il est prévu de recycler 70 formateurs en 2022/2023 au lieu des 105 qui ont été convoqués l'année précédente, ainsi 7 MAC sont programmés au lieu de 11.
- L'équipe ressources connaît quelques changements avec :
 - Le départ de Mme COURSON à la retraite ;
 - L'arrivée de Mme Gaele VOURCH, nouvellement formée sur le site de l'INRS à Nancy en juillet 2022 ;
 - L'arrivée de M. Germain GUILMEAU qui va suivre la formation sur le site INRS de Nancy en novembre et décembre 2022.
- 5 établissements ont fait une demande de formation de proximité.
- Parmi les nouveaux documents de référence parus, un VADEMECUM sorti en juillet 2022 explique les modalités de mise en œuvre des formations SST en CAP et BAC PRO du SST.
Ce document :
 - met en évidence l'articulation du SST avec la PSE pour la partie prévention ;
 - donne le cadre avec le nombre d'heures minimum et la taille des groupes.
- La diminution du nombre d'élèves formés (-7%) peut s'expliquer par la neutralisation des points de SST en PSE pour les CAP pour la session 2022.

2.3. PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

2.3.1. PRAP IBC

Intervention de Mme LOIRAT

- 2 acteurs PRAP ont été formés par les collègues du même établissement d'où le chiffre de 35 +2 ;

- Départ de Mme LOIRAT : le tuilage de Mme LOIRAT s'est passé dans de bonnes conditions, Mme GARNIER lui succédera pour la partie PRAP et Mme TEMPLIER pour la partie OGELI ;
- Difficulté de recrutement de futurs formateurs PRAP ;
- MAC PRAP IBC passe à 3 jours au lieu de 2, ce qui explique qu'il n'y ait que 50 places offertes en 2022/2023 au lieu des 70 de l'année précédente ;
- Peu d'élèves certifiés au PRAP IBC (36 établissements sur 63 n'ont formé aucun élève), ce qui s'explique pour plusieurs raisons :
 - La formation PRAP est répartie sur les 3 années d'études mais elle n'est pas certifiée durant l'année terminale ;
 - La méconnaissance du PRAP de façon générale par les enseignants ;
 - Peu de visibilité du PRAP dans les référentiels des bacs professionnels.
- Manque de reconnaissance de la formation PRAP
 - Elle est inscrite dans certains référentiels plus ou moins clairement
 - Mme Bernard donne l'exemple de certains diplômes comme CAP EPC où le PRAP n'est pas mentionné, d'où les difficultés à entraîner les enseignants sur ce dispositif.
- Les collègues formateurs n'osent pas faire de formation de proximité par méconnaissance des différents référentiels des diplômes ;
- Evolution de la formation PRAP (recyclage à Vichy des formateurs de formateurs PRAP en 2021/2022)
 - Nouveau manuel du formateur (septembre 2022) qui met en avant l'organisation du poste de travail et le principe d'économie d'effort adapté au métier.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS : elle explique l'évolution de la PRAP dont le grand principe serait « de ne pas porter de charge ». S'il faut le faire malgré tout, un questionnement préalable doit s'opérer sur l'organisation du poste de travail.

Intervention de Mme OILLIC : une légère augmentation des élèves formés au PRAP IBC.

2.3.2. PRAP 2S

Intervention de Mme LOIRAT

- Le nombre de jeunes formés dans le public se maintient voire augmente ;
- 10 places offertes pour la formation « acteur PRAP 2S » pour 15 candidats ; en effet, le PRAP 2S est inscrit dans les référentiels ;
- Une formation de formateurs PRAP 2S devrait avoir lieu en septembre 2023.

Intervention de Mme OILLIC : l'enseignement privé propose des formations d'acteur PRAP pour renouveler les formateurs.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS

La formation « Acteur PRAP 2S » est dense et le référentiel a été révisé en intégrant le module « Accompagner la mobilité » de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM) afin de prendre en compte l'évolution du métier. Auparavant, l'aidant faisait beaucoup pour déplacer le patient, ce qui entraînait une sinistralité importante dans ce secteur. Avec ce nouveau référentiel, l'aidant travaille sur les déplacements naturels du patient et s'appuie sur les capacités dont il dispose encore.

- . Ainsi, deux journées sont ajoutées à la formation d'acteur PRAP ;
- Présentée en début d'année au PNF BAC PRO ASSP à l'ensemble des inspecteurs SBSSA (sciences biologiques et sciences sociales appliquées)

Intervention de Mme LOIRAT et de Mme BERNARD

Diminution du nombre d'élèves certifiés PRAP 2S

- Problème de traçabilité : les élèves sont formés mais pas certifiés. Or, OGELI ne recense que les élèves certifiés ;
- Contraintes : l'acteur PRAP ne peut pas former, cela reste la compétence du formateur PRAP qui doit aussi être un enseignant STMS ;
- Pas d'obligation d'aller jusqu'à la certification et l'enregistrement dans OGELI.

95 élèves certifiés pour certainement le double de formés.

2.4. CONDUITE EN SÉCURITÉ D'ENGINS DE CHANTIER (CACES)

Intervention de M. LE GAL

- Première session l'an passé, 7 sur 10 formés malgré les précautions prises (aide des DDFPT) ;
- R489 formation avancée au mois de novembre pour que les formateurs puissent former le plus rapidement possible leurs élèves avec, comme public cible, les jeunes préparant le diplôme logistique et conduite routière. L'objectif est d'avoir le maximum d'enseignants formés pour que la formation soit intégrée au quotidien ;
- R482 : 5 places avec un plateau technique au Lycée professionnel Rosa Parks à La Roche-sur-Yon ;
- R486 : fait partie d'aucun diplôme donc difficile de former malgré les moyens existants (formateur et plateau technique)

Intervention de M. LEBRUN : il évoque les difficultés financières en lien avec la taxe d'apprentissage.

Intervention de Mme OILLIC : R489, 12 places pour 9 personnes formées (besoin territorial).

2.5. PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AU MONTAGE, DÉMONTAGE DES ECHAFAUDAGES DE PIED

Intervention de M. AUBRIOT

- Formation qui existe depuis longtemps avec des effectifs faibles ;
- 1 ou 2 établissements référents qui disposent du matériel ;
- Beaucoup d'élèves formés car fait partie du référentiel ;
- Afin de généraliser le travail en hauteur (éviter d'avoir « le spécialiste » dans un établissement), de démocratiser le travail en hauteur et de rassurer les équipes, une dizaine de vidéos courtes ont été élaborées en partenariat avec CANOPE 49. Elles s'appliquent aux modules suivants :
 - Echafaudage de pied
 - Echafaudage roulant
- Elles sont mises à disposition des enseignants formateurs et des élèves via des tablettes (outil d'accompagnement).

Intervention de M. MATTENET, Ingénieur conseil CARSAT Pays de la Loire : il se pose la question d'une diffusion plus large de ces vidéos.

Intervention de M. AUBRIOT qui demande à être accompagné par l'EAFIC pour mettre à jour la formation à distance (échafaudage) sur MAGISTERE.

2.6. AUTORISATION D'INTERVENTION À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX (AIPR)

Intervention de M. AUBRIOT

- AIPR : création d'une plateforme en lien avec l'OPBTP devenue une plateforme nationale ;
- Quelques freins à cette formation à distance :
 - manque d'implication des enseignants

- certains métiers ne voient pas forcément l'intérêt de cette formation (peintre par exemple) ;
- formation récente à distance.

Intervention de M. LE GAL

Il évoque le problème de la mobilisation des stagiaires à la fois dans les formations à distance et dans la formation ES&ST.

2.7. PRÉVENTION DES RISQUES BIOLOGIQUES, DES RISQUES CHIMIQUES

Intervention de Mme BERNARD en l'absence de Mesdames CROSNIER et SERVEAU

- 16 places offertes en 2021/22 et 2022/23 avec 2 formatrices Magalie GUINEBRETIERE et Sindy MOREAU.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS

Mme SERVEAU et Mme GUINEBRETIERE font partie du groupe national « risque biologique » qui existe depuis 25 ans en partenariat avec l'INRS. L'objectif vise à la mise en place d'un parcours MAGISTERE pour faciliter l'accès aux risques spécifiques. L'Académie de Nantes est impliquée dans ce groupe.

2 ressources courtes de 15 à 20 min (DARBIO : démarche d'analyse des risques biologiques) ont été réalisées pour la formation des enseignants et certains profils d'élèves :

- DARBIO 1 : méthodologie, sémantique ;
- DARBIO 2 : mise en application de cette démarche d'analyse des risques adaptée à la profession (nettoyage siphon cuisine) et biologique (laboratoire)

Existence du site de l'INRS 3RB avec des actualités focalisées sur les risques biologiques. Ce site a été très visité lors de la COVID.

2.8. PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES – HABILITATIONS

Intervention de Mme BERNARD en l'absence de M. RADIGOIS

- Renouvellement du groupe de formateurs de formateurs ;
- Réflexion autour d'une formation hybride.

Intervention de Mme BALANDRAUX, INRS

Avec le nouveau référentiel, les élèves ont des prérequis pour suivre certains types d'habilitation. Les formateurs PRE ouvraient des formations en 2^{nde} et les clôturaient en terminale. Cette démarche n'est plus possible. Il faudra d'abord clôturer la 1^{re} formation B1V pour pouvoir passer le B2v.

Intervention de M. PIQUET : la déclaration de session sur OGELI est assez complexe et les formateurs oublient souvent certains éléments. Malgré les relances de M. PIQUET, les formations restent en attente et ne peuvent pas être clôturées.

3. Point d'étape et perspectives

3.1. DIFFUSION DES OUTILS TUTOPREV'

Intervention de M. LE GAL et de M. MATTENET : Arrivée du « Tutoprev' restauration »

3.2. PROJETS ES&ST « BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL, À VOUS DE JOUER »

Cette opération concerne des projets présentés par des établissements publics d'enseignement (EPLE).

En 2022, 17 actions ont été exécutées dont 2 actions issues de la programmation 2021, au sein de 15 établissements publics différents.

Le montant du financement prévisionnel de ces actions s'élevait à 21 219,00€ (dont 3219,00€ issus de la programmation 2021), pour un montant moyen de 1248,18€.

Au 21/11/2022, les dépenses réalisées étaient de 15 806,57€ et 2117,20€ étaient en instance de justification et allaient être mis en paiement.

Au 31/12/2022, les dépenses réalisées s'élevaient à 18.198,77€ et 5 projets restaient en attente de justifications : deux projet du LP Valère MATHE (364,00€+400,00€), LPO Julien GRACQ (600,00€), LP Le Mans SUD (300,00€) et CLG LES GONDOLIERS (1000,00€).

| Nom de l'établissement | Classe ou filière concernée | Bilan et explication des actions | Montant financé en euro |
|---|--|---|-------------------------|
| Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière à Nantes | | Achat de matériel mis en comparaison avec le matériel utilisé en PFMP | 2855 |
| Collège Alain Gerbault à Laval | SEGPA | Mise en place d'une classe flexible en atelier → achat de matériel et de mobilier <i>Bilan des élèves : ils sont heureux de venir au collège et d'être en liberté d'action au sein de leur salle de classe</i> | 1400 |
| EREA Terres Rouges à Saint Barthélémy d'Anjou | CAP Métallerie | Analyse des postes de travail et élaboration d'un panneau sur les risques de chute de plain-pied | 400 |
| EREA Les Terres Rouges à Saint Barthélémy d'Anjou | CAP menuiserie | Achat d'une ponceuse avec aspiration à la source et d'un aspirateur | 900 |
| Lycée Les Bourdonnières à Nantes | Première Bac Pro OTM | Inauguration d'une salle, la veille des vacances de Toussaint 2022 Achat d'une partie du matériel (chaise ergonomique, souris...) Travail sur le Tutoprev' bureau | 2500 |
| Lycée Louis Armand à Machecoul | CAP Production et service en restauration | Travail sur l'amélioration des gestes et postures Achat de matériel Travail autour de l'éveil musculaire | 1500 |
| Lycée Henri Dunant à Angers | Atelier chaudronnerie | Analyse des conditions de travail Achat d'un sonomètre | 1600 |
| Collège Du Bellay à Cholet | | Analyse des postes de travail et notamment la sécurité avec visite d'autres ateliers pour comparer Travail sur le stress, la concentration et le vivre ensemble (exposition au CDI « Vis ma vie » Achat d'EPI (chaussures, gants,...) | 1000 |
| Lycée Savary de Mauléon | BTS SAM | Travail sur le réaménagement de leur salle avec l'intervention d'un ergonomiste | 1000 |
| Collège Trémoilière à Cholet | SEGPA HAS et VDL | Achat d'une fresque | 400 |

Dix projets ont été sélectionnés pour un montant global de 19 293 €.

Amélioration globale des dossiers : volonté des équipes de mettre en valeur la santé et la sécurité au travail mais les dossiers ne sont pas encore assez bien explicités ou formalisés.

Rappel des différents critères de hiérarchisation des dossiers :

- Nombre d'élèves concernés ;
- Valorisation des projets en interne auprès de la section, de la filière et dans les classes d'âge supérieur ou inférieur si possible ; implication des élèves dans cette valorisation.
- Partenariat externe ;
- Pluridisciplinarité ;
- Co-financement : laisser la possibilité à l'établissement d'aller chercher des financements ailleurs.

Deux dossiers n'ont pas été retenus :

- L'achat d'un exosquelette ;
- Des cours de sophrologie.

Intervention de M. LE GAL : Diminution du nombre de dossiers déposés qui pourrait s'expliquer par l'avancement de la date du dépôt.

3.3. VALORISATION ET COMMUNICATION DES ACTIONS ES&ST

Intervention de Mme TEMPLIER, webmestre

Les perspectives envisagées :

- Mise à jour des pages concernant certains risques spécifiques ;
- Ajout des restitutions pédagogiques au niveau de l'ES&ST, ce qui permettrait aux collègues de donner des exemples concrets ;
- Création d'une Newsletter sous forme d'actualité.

3.4. UTILISATION DE LA SUBVENTION CARSAT – Éléments communiqués par le GIP au 31/12/22

Les éléments présentés lors du COPIL ont été mis à jour au regard des dernières données communiquées par le GIP. Ainsi, au 31/12/2022, lors de la clôture de l'exercice, la subvention de 28 669,15 € accordée pour l'année civile 2022 a été utilisée comme suit :

- **PROJETS de l'opération « Bien-être au travail, à vous de jouer »** : **66% du budget total** : soit 18 198.77 € réalisés (dont 2 855 € en report de 2021) et 2 664 € restant engagés
- **Acquisition de matériels et fournitures** : 5 072.71 € notamment en SST puisque le renouvellement des formateurs de formateurs SST a nécessité de nouveaux équipements ; 50 € restent engagés.
- **Frais de déplacement pour les formateurs de formateurs** : 4 025.82 € pour couvrir les frais engagés lors des formations INRS à VICHY ou à Nancy ou encore les frais de formation CACES.
- **Frais de fonctionnement GIP** 1 371.85 € (5%) réalisés ; 135.70 € restent engagés.